

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 juillet 2023

Convocation du 12/07/2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 16

L'An deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de juillet à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, MORICEAU Marie-Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

**Excusés:**

M. REIGNIER Maxime représenté par Mme GALLARD Corine,  
Mme BOUCHER Annick représentée par Mme LEVEQUE Béatrice,  
Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie,

**Secrétaire de séance** : M. COUINEAU Cyrille

DCM2023-07-090 **Acquisition immobilière – dépendance bâtie isolée rue du lavoir** :  
Acte 3.1 : Domaine et patrimoine – acquisitions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les héritiers de feu monsieur Michel DUDON mettent en vente une dépendance bâtie isolée cadastrée section AB n°252, sise rue du lavoir, d'une superficie de 60m<sup>2</sup> au prix de 5 000€. La toiture est en mauvais état et devra être refaite. Néanmoins, l'acquisition de ce bâtiment permettrait d'envisager un échange intéressant pour le bien commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Charge la commission bâtiments de visiter les lieux et de faire estimer les différents travaux de réparation.

Charge Monsieur le Maire de négocier le prix d'acquisition suivant le résultat des devis.

Le secrétaire,  
Cyrille COUINEAU



Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER

